

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2015-17, 2015-18 et 2015-19

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2015-17 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation,*
- Règlement 2015-18 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation,*
- Règlement 2015-19 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignon rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et imposant une cotisation,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2016** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 décembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx